[illegible] ou si nous maintenons qu'elle la [illegible] pour préciser la composition de cette Commission. La meilleure preuve, c'est que depuis la publication du décret ministériel — qui s'applique à tout le pays — il n'y a que dans notre région de Lille, Roubaix, Tourcoing, où cette Commission aura fonctionné aussi rapidement.

Le Consortium prétend que, depuis vendredi soir, nous savons tout de cette Commission. Il va un peu fort! Nous avons appris par M. le Préfet que cette Commission, qui sera consultée sans doute, comprendra, outre des fonctionnaires, des représentants du Conseil général et des Municipalités, des patrons et des ouvriers en nombre égal. Nous n'en savons pas davantage encore à l'heure présente.

De quelle façon cette Commission établira-t-elle le coût de la vie? Qui et comment prendra-t-elle ses renseignements? Nous n'en savons rien. Quant à nous, du moins!

Le Consortium ajoute: « Pourquoi les Syndicats ouvriers ne disent-ils pas, dans leur affiche du 15 mars, qu'ils font partie de cette Commission? »

Tout simplement parce que cela n'était pas. Ce n'est en effet, qu'*aujourd'hui 14 mars, à 11 heures* — nous précisons — que M. l'Inspecteur divisionnaire, M. Boulin, est venu nous demander de désigner six des nôtres pour faire partie de la Commission.

Le Consortium prétend n'avoir pas été prévenu des réclamations exactes que nous faisions, au nom des ouvriers. Le 19 janvier et le 15 février, j'ai personnellement écrit, au nom des Syndicats ouvriers, à M. Wibaux, *et celui-ci m'a répondu par deux fois*, que les patrons n'estimaient pas nécessaire de nous accorder les augmentations de salaires que nous demandions.

Sans même se préoccuper quel serait le taux de cette augmentation, le Consortium la refusait, *et, plus encore, refusait même une entrevue avec les Syndicats*, pour en prendre connaissance et, si besoin était, la discuter avec nous.

Mais ce que les patrons prétendent avoir ignoré, c'est-à-dire le chiffre de 0 fr. 87 c. 5 l'heure que nous réclamions, ils devaient cependant le savoir. Dans les entrevues presque quotidiennes avec nous, le Secrétaire du Consortium m'a demandé à plusieurs reprises, *et devant témoins*, si le chiffre de 0.87 c. 5 d'augmentation de salaires annoncé par le Syndicat de Tourcoing à ses adhérents était bien celui ne nous réclamions également, ce à quoi nous avons toujours répondu affirmativement.

Les patrons ne pouvaient donc pas l'ignorer. En tout cas, il leur eût été facile de le savoir, en consentant de se réunir avec nous. *C'est, du reste, de cette façon que nous avions toujours procédé antérieurement.*

Le Consortium soutient que toutes les démarches des maires et de l'Inspecteur du travail ont été faites sur la demande des Syndicats ouvriers, après la déclaration de grève générale du 4 mars.

C'est absolument inexact! C'est le mardi 2 mars que les maires de Roubaix et de Tourcoing, sur la demande des Syndicats ouvriers, prièrent les représentants du Consortium de se réunir avec eux à la Mairie de Roubaix. *L'entrevue eut lieu le 3 mars* et n'aboutit pas. Le 4 mars, au matin, M. l'Inspecteur Boulin, qui, de son côté, avait déjà tenté en médiation, vint nous demander de surseoir de quelques jours la date de la grève générale, espérant, nous disait-il, arriver à faire accepter des patrons l'entrevue tant souhaitée. La grève générale, décidée en principe, par les Syndicats, le 4 mars, au soir, fut remise, par déférence pour M. l'Inspecteur du Travail, au 10 mars.

Ce n'est que le 9 mars, ayant appris l'échec de la médiation de l'Inspecteur du Travail que la grève fut définitivement fixée au lendemain, 10 mars.

Voilà rétablie la vérité sur la dernière déclaration patronale. Nous l'avons faite, non dans le vain désir de polémiquer en pleine bataille, mais simplement pour rétablir quelques points d'histoire. Il importe, en effet, dans les circonstances actuelles, *de ne pas laisser s'accréditer de fausses légendes.*

Quant à la dernière partie de la déclaration patronale, où on nous accuse de chercher à ruiner l'industrie de notre région, le moins que nous puissions croire, c'est que le rédacteur de cette déclaration, dans son ardeur de polémiste (!) a employé une phrase qui a dû véritablement dépasser sa pensée.

Nous vous demandons, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir donner l'hospitalité de vos colonnes, et nous vous prions, etc...

REPONSE DU SECRETAIRE DU CONSORTIUM

Nous avons donné conna ssance au Secrétaire du Consortium, de cette lettre qui le met en cause. Il nous a déclaré ce qui suit:

« Nous ne nous laisserons pas entraîner dans une polémique, qui n'a qu'un but: faire traîner les choses en longueur.

» Nous maintenons purement et simplement ce que nous avons dit. Néanmoins, le dernier argument des syndicats ouvriers nous laisse rêveur: ils prétendent avoir été avisés, le 14 seulement, d'avoir à désigner six membres ouvriers pour la Commission. Or, cela leur a été dit, *comme à nous et devant nous*, le 12... Alors?...

» D'autre part, les syndicats n'ont pas encore répondu à cette question précise:

» Acceptent-ils, oui ou non, de laisser reprendre le travail, puisque la Commission va se réunir le 15 mars, et que nous avons pris l'engagement de payer la rétroactivité à partir du 15 mars?

» Tout est là. Qu'ils répondent une fois pour toutes: *oui ou non.*

» Et qu'ils n'oublient pas que pendant le temps qu'ils passent à essayer de sauver leur prestige, le pain de 60.000 ouvriers est en jeu. »

A HALLUIN
UNE REUNION du SYNDICAT INDEPENDANT du TEXTILE

Samedi soir, les syndiqués indépendants du textile ont tenu une réunion extraordinaire, 134, rue de Lille.

MM. Jules Verkindère, président, et A. Houte, secrétaire, invitèrent les adhérents à fixer l'indemnité à allouer en les circonstances actuelles.

Par un vote secret, la majorité a opté pour le non-paiement, préférant réserver ses ressources pour les conflits ultérieurs.

Après avoir entendu quelques grévistes exposer la thèse tendant à l'octroi partiel et celle du non-paiement, l'assemblée a conclu de la façon suivante:

En cas de grève non prolongée, l'indemnité sera accordée peu après la fin du conflit.

LES AUTRES GRÈVES

UN ACCORD DANS LA BRASSERIE A ROUBAIX

Le Syndicat ouvrier de la Brasserie nous adresse la communication suivante:

Le Syndicat ouvrier de la Brasserie et Liquoristerie de Roubaix et environs invite tous les ouvriers à se rendre au travail dès lundi matin, un accord étant intervenu entre les deux syndicats dans la journée de dimanche. Le salaire convenu est de 140 fr. et 135 fr. par semaine pour 48 heures de travail.

« Les défaitistes de l'emprunt étaient hier les défaitistes de la guerre »

(Mgr Charost, Evêque de Lille.)

Dans une lettre qu'il adresse à tous les curés de son diocèse, Mgr Charost, évêque de Lille, lance un dernier appel, au seuil de cette dernière semaine ouverte à la souscription, en faveur de l'emprunt national.

Après leur avoir recommandé instamment d'aller visiter les fidèles de leur paroisse, Mgr Charost écrit:

Dites, vous pouvez, que vous venez de la part de votre évêque.

Donnez toute leur force à ces trois idées:

a) Plus vous souscrirez à l'emprunt, moins vous aurez d'impôts;

b) La Reconstitution réussira dans la mesure où l'Emprunt réussira. Ceux qui croient que le fait de prêter à l'Etat, empêchera de recevoir du lui, vont à l'encontre du bon sens;

c) L'emprunt prêté n'est pas irremboursé. D'une part, chaque année, de très nombreux remboursements, avec une majoration de 50 pour cent, ont lieu. D'autre part, la Banque de France délivre instantanément, des sommes s'élevant à 80 pour cent de la valeur souscrite, sur présentation des titres du présent emprunt.

Il n'y a qu'une catégorie de gens qui cherche à décourager de l'Emprunt. C'est celle qui souhaite que les affaires aillent mal, pour que [illegible] elle bien. Nous les avons déjà vus, [illegible] de l'emprunt. Ils étaient hier, les défaitistes de la guerre.

LE PAIN A 1 FR. 05 à partir d'aujourd'hui 15 mars

C'est à partir d'aujourd'hui, lundi, que les décrets relatifs au régime du pain entrent en vigueur.

A Roubaix, à Tourcoing, et dans la plupart des localités de la région, le prix du pain sera de 1 fr. 05, sous réserve du bénéfice des bons à prix réduit.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI LUNDI 15 MARS:
Aujourd'hui, saint Zacharie; demain, saint Octave.
75e jour de l'année.
Soleil: Lever, 7 h. 04; coucher, 18 h. 54.
Lune: Dernier quartier du 12. Nouvelle lune, le 20.

Les Commerçants détaillants se groupent pour la défense de leurs droits

Après une conférence de MM. René Lefebvre, député du Nord, et Alfred Damez, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale, l' « Union Commerciale » est reformée

Entre le marteau de l'Etat et l'enclume des consommateurs, les commerçants-détaillants n'ont pas toujours la vie rose. Leur état actuel de sinistrés a fait encore s'assombrir les teintes grises de leur situation. Aussi est-ce avec raison qu'ils se préoccupent de réaliser, dans les formes que les lois et les mœurs actuelles leur offrent, l'union effective sans laquelle leurs doléances demeureraient lettre morte.

Dans ce dessein, une assemblée qui s'est tenue dimanche matin, au Café Pandore, où plusieurs centaines d'intéressés étaient présents, a décidé de reformer l' « Union Commerciale » de Roubaix et de donner à ce groupement toute l'activité utile. Les assistants avaient entendu auparavant et applaudi d'abord une instructive causerie de M. Alfred Damez, secrétaire général de la « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing », qui apportait aux commerçants-détaillants l'appui de sa compétence personnelle et le témoignage de solidarité de ce puissant groupement; puis une conférence fort goûtée de M. René Lefebvre, député du Nord, entré au Parlement, ainsi qu'il l'a rappelé lui-même, pour défendre avant tout et surtout le moyen et le petit commerce.

Les membres du Comité promoteur, MM. Poittevin, Nollet-Carré, Destontaine, L. Robichez et Debras, étaient assis à côté des orateurs, que M. Poittevin présenta aimablement.

CAUSERIE DE M. ALFRED DAMEZ

M. Damez traite particulièrement de la question des impôts qui frappent actuellement le commerce. Il explique clairement le mécanisme de ceux qui sont nouveaux et expose les efforts accomplis pour les adapter plus justement aux régions libérées, qui ont droit à un traitement de faveur. Ses développements sont suivis avec attention.

Actuellement, dit-il, on ne sait rien de plus qu'il y a trois mois, le nouveau projet qui doit être déposé incessamment par le gouvernement n'étant pas encore connu.

Si l'on n'était pas plus avancé au 31 mars, il y aurait à examiner s'il faut faire la déclaration devenue exigible en droit, ou si, au contraire, comme certains le croient, il ne faudrait pas maintenir une certaine résistance. L'orateur n'est pas venu en cette réunion pour conseiller la révolte fiscale, bien au contraire. Ces questions ne peuvent être décidées sérieusement que par les groupements. D'où il conclut par la nécessité de l'union et de la discipline.

CONFERENCE DE M. RENE LEFEBVRE

Puisqu'on est en matière commerciale, l'actif député du Nord fait le bilan de la situation.

Les ennemis du commerce de détail. — Ceux d'avant-guerre, dit-il, magasins à succursales multiples, coopératives, économats, sont aujourd'hui doublés par: le Ravitaillement, les dommages de guerre, la vie chère.

S'unir pour lutter. — Pour lutter contre ces ennemis, si les commerçants ne s'unissent pas, ils resteront poussière amorphe, destinée à disparaître, affirme M. Lefebvre avec une singulière énergie. Il faut donc qu'ils aient recours à la force nécessaire de l'union par professions, donc par syndicats, non seulement pour se défendre, mais aussi pour agir. Un de leurs modes d'action est l'achat en commun, qui a déjà produit, dans le Nord, des résultats significatifs.

Le député du Nord fournit d'intéressants aperçus sur deux projets de loi dont il est l'auteur.

Le moratorium. — Il compte déposer vendredi celui sur le moratorium. L'ancien moratorium conduisait tout le monde devant le Tribunal de Commerce. Il y substitue un mode de règlement pour les régions libérées, dont le principe est le suivant: Légitimité de la dette du capital, mais réserves quant à celle des intérêts. Les commerçants maîtres de l'heure où, dans le délai de cinq ans, ils solderont leur dette. L'intérêt des traites ne sera payable que pour les commerces ayant fonctionné pendant l'occupation (inutile de s'expliquer davantage). Pour les autres, les débiteurs n'auront à rendre que le capital dont ils n'auront pas tiré plus de bénéfices que s'il avait été enfoui sous terre.

La vie chère. — M. Lefebvre a déposé sur cette question un projet de loi. Il est inspiré tout entier par un fait que rend sensible une juste comparaison: Dans la répression de la hausse illicite, l'Etat se comporte comme ferait un médecin qui combattrait la fièvre chez un sujet sans en rechercher la cause. Pour l'Etat, le commerçant, c'est la fièvre, il ne voit pas plus loin. Que faut-il donc faire? Des enquêtes qui recherchent l'origine de toute hausse. Son projet réglemente ce système.

L'éloquent orateur, qui a visiblement capté l'intérêt de l'auditoire, conclut en représentant le devoir pour les commerçants de se montrer, même quand on les attaque et qu'on les néglige, bons Français et bons citoyens avant tout. Ils souscriront à l'Emprunt national, donnant à leurs mandataires au Parlement la force de pouvoir dire: Les commerçants de nos pays libérés n'ont pas reçu un sou de leurs dommages et ils ont rempli quand même leur devoir fiscal. Quelle obligation envers eux!

Dans une belle péroraison, M. René Lefebvre a célébré l'union pour la liberté économique.

L'UNION COMMERCIALE REFORMEE

Mettant aussitôt ces conseils en pratique, l'assemblée a décidé de reformer l' « Union Commerciale » élargie. Un Comité provisoire, sous la présidence de M. Nollet-Carré, qui a donné quelques explications, a reçu mission de mener rapidement à bien la reconstitution de l'Union. En fin de séance, l'ordre du jour déjà adopté à Tourcoing la veille, dans une assemblée semblable, a été ratifié.

HALLE FLIPO. — En vente fromages Camembert, Gruyère, Hollande, Chester, de 8 à 12 fr. la kil. Figues nouvelles 2.50. Beurre, 14.50 et 15.50. Pain d'épices 2.50. Grande vente harengs secs et salés. Vin rouge 2.00 et 2.25; blanc 2.50. Mousses 1.25. 41607[illegible]

A propos d'un nouvel impôt

Nul n'ignore que, la dette nationale étant énorme, le ministère et les commission des finances s'occupent en ce moment à élaborer des projets d'impôts nouveaux.

C'est pourquoi, il y a quelques mois, M. Herriot, maire de Lyon, député du Rhône, et membre de la Commission des finances, pouvait aux diverses Chambres de commerce de notre pays, cette question: Quel est, à votre avis, de l'impôt sur le luxe ou de celui sur le chiffre d'affaires, le plus pratique et celui devant rapporter le plus. A la presque unanimité, l'impôt sur le chiffre d'affaires obtint l'opprobation des Chambres de commerce. Cela pour la bonne raison que suivant les situations professionnelles, l'impôt sur le luxe est difficile, nous pouvons même dire, impossible à établir, tandis que celui sur le chiffre d'affaires est beaucoup plus simple.

Un de nos confrères de la presse parisienne ayant tout dernièrement parlé de ce nouvel impôt en projet, nous recevons d'un de nos concitoyens, négociant, la lettre suivante:

Un journal de Paris ayant tout dernièrement annoncé que l'impôt de 1 0/0 sur le chiffre d'affaires, accepté par la Commission des Finances, semblait avoir l'approbation de la majorité des Chambres de Commerce, je viens vous demander de me permettre d'exposer combien injuste serait un tel impôt pour le commerce de laines. Dans la laine, en effet, il n'y a bien souvent aucune relation entre le chiffre d'affaires et le bénéfice acquis, et dans bien des maisons 1 0/0 sur le chiffre global des affaires traitées est supérieur au bénéfice lui-même. Si, dans les bonnes années, l'importateur de laines est peut-être à même de supporter cet impôt, en sera-t-il de même dans les mauvaises années où, traqué par la baisse, il devra vendre son stock à vil prix? Faudra-t-il qu'après avoir sacrifié une partie de son capital pour se sauver, il verse ce qui lui reste entre les mains du fisc, car il est probable que, par suite des ventes qu'il aura dû s'imposer, son chiffre d'affaires n'aura jamais été aussi élevé? Quelle sera aussi la situation des négociants en peignés et en blousses qui, d'ordinaire, opèrent avec des bénéfices restreints? Pour eux, 1 0/0 sur le chiffre d'affaires représente le double de leur bénéfice.

J'espère que notre Chambre de Commerce voudra bien élever la voix et faire comprendre à nos argentiers que si cet impôt de 1 0/0 est possible pour le commerce de détail, il ne l'est pas pour certains commerces, à moins d'handicaper très fortement les négociants français sur leurs collègues étrangers.

Comme le fait très justement remarquer notre correspondant, cet impôt serait très préjudiciable aussi bien pour le négoce de la laine que pour celui du coton, et de bien d'autres, où très souvent on se contente d'un bénéfice de 0 fr. 50 p.c. Nous espérons que nos députés ainsi que les Chambres de commerce de la région feront toutes démarches utiles pour que cet impôt soit modifié.

S'il est établi il comportera, à notre avis, des modalités différentes suivant le genre de commerce, suivant le genre d'opérations, car, admettons, par exemple, qu'il soit voté sans aucune modalité, serait-il juste qu'une compagnie de chemins de fer, chez qui les bénéfices arrivent bien souvent à peine à couvrir les pertes, ait à payer 1 p.c. sur son chiffre d'affaires. Il en est de même pour les banques où beaucoup d'opérations ne rapportent qu'un pourcentage très minime.

Il n'y a donc pas lieu de s'émouvoir outre mesure, de ce projet d'impôt qui n'est qu'à l'étude.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, vente libre de: Eau de Javel et brosses, beurre salé de Normandie à 13 fr. la kilo; beurre frais de Normandie, à 16 fr. le kil; œufs, 0 fr. 55; fromage, 9 fr.

VIN ROUGE, 1.75 le litre
Lundi 18, de 8 à 11 h., 14e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 13e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (2 kil. par pers)
Lundi 13, de 8 à 11 h., 5e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 6e jaunes et vertes.

LES SECOURS DE CHOMAGE.— Les inscriptions:
Lundi 15, à 8 h., 52.001 à 52.500; à 10 h., 52.501 à 53.000.
Mardi 16, à 8 h., 53.001 à 53.500; à 10 h., 53.501 à 54.000; à 2 h., 54.001 à 54.500; à 4 h., 54.501 à 55.000.
Les personnes se trouvant dans les conditions voulues pour continuer à toucher les secours sont priées de se présenter au Service Central des Secours, 31 bis, Grand'Rue:
Les pièces à fournir sont: Le mandat d'admission actuel (feuille bleue); la liste de maison, certificat de salaire, certificat d'inscription à l'Office de Placement pour ceux ne travaillant pas.

L'INSCRIPTION POUR LE COKE. — 150 kilos pour 32 fr. 25, aux familles n'ayant pas de réchaud; 100 kilos pour 21 fr. 50 aux autres.
1er et 2e secteurs, lundi 16, de 8 à 11 h.; 3e et 4e secteurs, de 14 à 17 h.
5e et 6e secteurs, mardi 17, de 8 à 11 h.; 7e et 8e secteurs, de 14 à 17 h.
L'inscription aura lieu à l'ancien Hôtel des Postes, 2, rue Nain, sur présentation de la carte de charbon.

LA DISTRIBUTION D'AVOINE. — A partir de lundi 15, cour de l'Hôtel de Ville, 75 kilos par bête:
Lundi 15 mars, lettres A, B, C.
Mardi 16 mars, lettre D, (de Da à Des).
Le paiement devra être fait avant l'enlèvement au Service de la Voirie, rue Neuve, premier étage, bureau 4, au prix de 98 fr. les 100 kilos, soit 73 fr. 50 par tête.

LA MI-CAREME. — Malgré le temps froid et la pluie qui a tombé par intermittences, les promeneurs étaient nombreux, hier, dans les grandes artères.

Quelques groupes de jeunes gens travestis, ont circulé dans les différents quartiers; un char, venant de Croix, mettait en vente une chanson: « Les Misères de l'ouvrier ».

La soirée s'est passée sans incidents.

QUELLE SERA LA MODE cet été? Vous le saurez, Madame, en visitant aujourd'hui, à l'Hôtel de l'Europe, à Lille, les modèles inédits en robes et manteaux que Madame Henry, 1, rue Castiglione, à Paris, a groupés dans une exposition qui réunit l'art, le bon goût et l'élégance parisienne. Le fini du travail, le choix des modèles, la finesse des coloris répondent au bon renom de cette maison si justement appréciée de toutes les élégantes. L'exposition se continuera mardi et mercredi.

POUR LE DEGREVEMENT DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE-MOBILIERE. — Les démobilisés, les militaires renvoyés dans leurs foyers, par suite d'infirmités résultant de la guerre, les veuves, les orphelins et ascendants directs de ceux qui sont « morts pour la France » ont droit à l'exonération de la contribution personnelle-mobilière pour les années de 1914 à 1919, si, du moins, leur revenu net annuel, déduction faite pour situation et charges de famille au titre de l'impôt global sur le revenu, ne dépasse pas 5.000 francs.

Ce dégrèvement doit être demandé par l'intéressé, mais contrairement à une interprétation erronée, cette demande peut être faite à toute époque. Les mairies ont des formules « ad hoc » qui indiquent les pièces à fournir aux contributions (avertissements, extraits du rôle, quittances, etc.), et justification de la présence sous les drapeaux (extrait du livret militaire, etc.).

Cette remise de contributions n'intéresse que les personnes qui, en France libre, auraient payé la contribution personnelle-mobilière, puisque pour ceux restés en pays occupés, aucun rôle de contribution n'a été établi.

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Paul Loiseau, ingénieur, directeur d'usine à Roubaix, décédé à Pau, à l'âge de 65 ans, des suites d'un accident.

L'inhumation (après la cérémonie religieuse) aura lieu dans le caveau de famille à Saint-Méréhould (Marne).

On est prié de considérer le présent avis comme tenant lieu de faire-part.

LA SOUSCRIPTION POPULAIRE EN FAVEUR DU « CONCOURS DES FAMILLES NOMBREUSES DU NORD AUX ARMES ». — Nous sommes heureux d'enregistrer la première liste de souscriptions populaires qui nous a été envoyée par la commune de Marcq-en-Barœul, et qui se chiffre par la somme de [illegible] fr. 75.

Le Collège de Marcq a fourni, de son côté, une autre liste se montant à 118 francs.

Ce qui fait l'attrait de ce genre de souscriptions populaires, c'est qu'elles se composent d'offrandes les plus modestes, qui permettent à tous indistinctement d'y prendre part, et constituen, de la sorte, une manifestation unanime en faevur de ceux qui seront les héros du concours.

VIN BLANC doux, goût du Nord. Livraisons à domicile. Heurez, 91, rue Mouvaux, Rx. 48040

ON RETIRE DU CANAL LE CADAVRE D'UNE JEUNE FEMME ET CELUI DE SON ENFANT, AU PONT NICAISE. — Dimanche matin, on a retiré du canal, près du pont Nicaise, à proximité du vieux canal, le cadavre d'une jeune femme et celui d'un bébé, liés l'un à l'autre.

L'enquête ouverte par M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement, a établi que les deux corps ont dû séjourner à peine 24 heures dans le canal.

Elle paraît âgée de 25 ans, blonde, yeux gris, forte poitrine, corsage et jupe noire, fichu de laine bleu marine, chaussures noires à lacets, bas noirs, collier et bague métal, et une alliance en or à la main gauche.

L'enfant, du sexe féminin, paraît avoir trois mois environ. Les deux cadavres ont été transportés à la morgue de la Fraternité.

UNE CONFERENCE SUR VERDUN. — Mardi 16, à 19 h. ½, au Patronage de la paroisse du Sacré-Cœur, boulevard de Strasbourg, M. le chanoine Delsaux donnera une conférence: « Verdun », avec projections, pour les hommes et jeunes gens.

LES COURS GRATUITS D'ANGLAIS AU « FOYER ROUBAISIEN ». — Nous donnons, d'autre part, sous la rubrique: « Chronique de l'Enseignement », d'intéressantes indications sur ces cours.

LA CHICORÉE DU POILU donne des Bons-Primes de 1, 2 et 5 francs. 534-2

UN VOL DE TISSUS, RUE DE L'ALMA. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont pénétré par effraction et avec l'aide d'une échelle, dans les magasins de M. Delachapelle, négociant en tissus, rue de l'Alma, 242.

Les noctambules se sont emparés de six pièces de tissus bleu-marine, d'une valeur de 5.000 fr.

M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement, chargé de l'enquête, a fait rechercher par le service de la Sûreté les auteurs de ce vol.

VOL D'UNE CHARRETTE A BRAS. — M. Jules Beckaert, marchand de légumes, rue des Anges, 5, a constaté dimanche matin, que des malfaiteurs s'étaient introduits dans son magasin et avaient enlevé sa petite voiture à bras. Plainte a été déposée à M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement.

WASQUEHAL

RAVITAILLEMENT DE QUINZAINE. — Secteur du Capreau, à l'Ecole maternelle, mercredi 17, à 8 h. pour les 6 rations et au-dessus; à 9 h. pour les 5 rations; à 10 h. pour les 4 rations; à 14 h. pour les 3 rations; à 15 h. ½ pour les 2 rations et à 16 h. ½ pour les cartes d'une ration.

Secteur du Centre, à la Mairie, jeudi 18, à 8 h. pour les 7 rations et au-dessus; à 9 h. pour les 6 rations; à 10 h. pour les 5 rations; à 14 h. pour les 4 rations. Vendredi 19, à 8 h. pour les 3 rations; à 14 h. pour les 2 rations; à 16 h. pour les cartes d'une ration.

Distribution de 250 gr. de café à 2.15 par ration; 250 gr. de sucre à 1.10 par ration; un pain de savon (225 gr.) à 1.00 par ration; 200 gr. de cacao gratuit.

Vente libre dans la salle du Ravitaillement. — Sel fin à 0.35 le kilo; haricots à 1.50 le kil.; farine de pois à 4.50 le k.; pois à 1.30 le k.; lentilles à 1.50 le k.; phosphatine à 1.90 le k.; lait non sucré ordinaire à 1.85 la boîte; lait non sucré Nestlé à 2.50 la boîte; sardines à 1.35 et 1.45 la boîte; beurre à 15.30 le k.; fromage Chester à 9.80 le kilo.

WATTRELOS

RAVITAILLEMENT. — Mardi 16, numéros 2.401 à 3.085.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS (période du 31 janvier au 29 février), au bureau de la perception. Estaminet du « Lion Blanc », chez M. Delcroix, rue du Moulin, à Wattrelos, les 16 et 17 mars, dans l'ordre suivant:

Le 16 mars, de 9 à 11 h., état B (soutien présent au corps); état C 1 (démobilisés après le 25 novembre); état C 2 (démobilisés du 26 septembre au 25 novembre); — de 11 h. à 11 h. 30: état C 3 (démobilisés au 26 juillet au 25 septembre, numéros 515 à 52.700); — de 14 à 15 h.: état C 3 (numéros 58.701 à 90.000).

Le 17 mars, état C 3 (suite): A 9 h., état C 3 (numéros 90.001 à 131.000); à 10 h., 131.001 à 139.530; de 11 h. à 11 h. 30, 139.531 à 139.800; de 14 à 15 h., 139.801 et au-dessus.

Nota. — Les familles dont le soutien a été démobilisé avant le 26 août 1919 et touchant l'allocation pour la dernière fois, sont invitées à remettre leur certificat d'admission au secrétariat de la Mairie (2e guichet).

LA MUTUELLE WATTRELOSIENNE se propose d'organiser, à une date qui sera fixée ultérieurement, une grande toubola au profit des veuves ou ayants-droit de ses sociétaires qui n'ont pu toucher l'indemnité au décès prévue à l'article 40 des statuts, en raison des événements de la guerre.

Nul doute que cette intiative ne soit bien accueillie et qu'elle n'obtienne plein succès parmi la population.

LANNOY

FLERS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni en session ordinaire le dimanche 14, de 10 à 12 h. ½, sous la présidence de M. Lepers, maire.

Avant la délibération sur les questions municipales, une importante discussion s'élève au sujet de la crise du charbon. Divers moyens sont envisagés pour remédier à ce lamentable état de choses. Une demande par l'intermédiaire du Préfet est adressée au Gouvernement afin de prendre des mesures plus énergiques pour procurer du combustible.

Bains-douches, Salle des Fêtes, paiement des entrepreneurs. — Un accord est établi entre les membres du Conseil et la Commission des travaux pour la révision des bâtiments communaux et le paiement des entrepreneurs.

Travaux exécutés aux édifices communaux depuis l'armistice. — Le Conseil approuve le remboursement des travaux effectués par les entrepreneurs.

Budget municipal. — M. le Maire discute les concessions du cimetière au sujet des quittances qui sont remboursées et versées dans la caisse municipale. Un budget sera établi sur la proposition du maire pour la révision des paiements municipaux.

Constatations médicales. — Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil demande que les constatations de décès soient effectives.

Voirie. — Vu le mauvais état des routes, trottoirs, etc., le Conseil va demander à la Société des travaux de voirie de les réparer le plus tôt possible

Subvention municipale. Ravitaillement, épiceries. — Les épiciers ont demandé que le ravitaillement leur soit réparti pour être vendu par eux. Au vote secret, 20 voix sur 22 décident de satisfaire à cette demande. Un employé sera appelé afin de vérifier les répartitions.

E. WERNER Joaillier-Orfèvre 24, rue Nationale, LILLE

NOUVELLES MILITAIRES

LE 8e D'INFANTERIE QUITTE ST-OMER POUR CALAIS. — L'ordre de se tenir prêt à partir est parvenu, mercredi matin, au 8e régiment d'infanterie, qui tenait garnison à St-Omer depuis le mois de juillet 1873.

L'état-major, la musique, la compagnie hors rang, etc., sont affectés à Calais.

Seul, le 2e bataillon restera à Saint-Omer.

LE CONCOURS D'ADMISSION A ST-CYR EN 1920. — Aux termes des instructions de M. le Ministre de la Guerre, les candidats à l'Ecole spéciale militaire, pour l'année 1920, doivent se faire inscrire avant le 15 avril, au soir, à la Préfecture du département où ils étudient, s'ils ne sont pas incorporés. Les candidats présents sous les drapeaux, démobilisés, ou qui ont été autorisés à interrompre leur service militaire pour poursuivre leurs études, doivent se faire inscrire par les soins de l'autorité militaire.

Les intéressés peuvent prendre communication de l'instruction ministérielle au Bureau Militaire de la Préfecture.

TOURCOING

AUJOURD'HUI LUNDI 15 MARS:
Marché de 6 h. à midi.
Caisse d'Epargne de 9 h. 30 à 11 h. 30.
Hôtel de Ville: bureaux ouverts au public, le matin de 10 h. à midi; le soir, de 2 à 4 h.
Service des dommages de guerre: réception des dossiers à la Mairie, de 8 h. 30 à midi, numéros 20.151 à 20.250; de 2 à 6 h., 20.251 à 20.350.
Théâtre Municipal: « Le Postillon de Longjumeau ». Rideau à 20 h. Exposition permanente des mutilés, Gymnase municipal, rue de Gand.

Les consommations d'eau, d'électricité et de gaz faites par les Allemands

Un service de réclamations

La Mairie a institué, dans le courant d'avril 1919, un service de réception des réclamations formulées par les abonnés d'eau, d'électricité et de gaz pour les consommations faites chez eux par les Allemands au cours de l'occupation.

Malgré la plus large publicité faite à cette époque, un grand nombre de personnes ne se sont pas encore conformées à cette invitation.

Les particuliers qui ont dû loger des troupes allemandes pendant la guerre, et qui n'ont pas encore formulé leur réclamation pour les consommations d'eau, d'électricité et de gaz faites par ces troupes, sont invitées à déposer cette réclamation de toute urgence.

Il y a lieu de s'adresser: Pour l'eau: au Service des Eaux, rue du Fresnoy; — pour l'électricité: A l'Usine municipale, rue des Ursulines; — pour le gaz: au Service du gaz, rue Carnot.

Les réclamations seront reçues tous les jours, de 10 h. à 12 h. et de 14 à 16 h., jusqu'au 30 avril prochain, dernier délai irrévocablement fixé.

Pour permettre l'examen utile des réclamations, les intéressés sont priés de se munir:

1. D'une note faisant connaître les quantités consommées par les Allemands, les époques de consommation et la part utilisée pour les besoins personnels;

2. Des factures correspondantes s'il y a lieu;

3. Des bons de réquisition et des reconnaissances de consommation s'il en a été délivré ou, à défaut, une attestation délivrée par des témoins dignes de foi.

Passé le délai ci-dessus fixé, le coût intégral de l'eau, du gaz ou de l'électricité consommés pendant l'occupation, sera laissé à la charge des abonnés qui ne se seront pas conformés aux indications ci-dessus.

Les consommations faites par les troupes anglaises ne peuvent être comprises dans la réclamation. Les particuliers ont été invités à plusieurs reprises par la voie de la presse, à déclarer ces cantonnements au bureau spécial créé à cette époque à la Mairie. La plupart ont d'ailleurs touché l'indemnité et doivent, par suite, supporter le coût de ces consommations. L'autorité militaire anglaise n'accepte plus les réclamations.

LA MI-CAREME s'est passée dans le plein calme, et malgré les intermittences de pluie, on a quand même remarqué par la ville quelques groupes de masques qui essayaient, par leurs cris et leurs chants, de se signaler à l'attention des promeneurs indifférents.

L'animation a cependant été constatée dans la soirée, dans certains quartiers.

MARCQ-EN-BARŒUL

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie, dimanche matin, de 10 h. à 13 h. ¼, sous la présidence de M. Dujardin, maire.

M. Dujardin, sur la demande des conseillers du Pont, donne lecture d'une lettre de la Préfecture informant le Conseil du relèvement du prix de base de vie des chômeurs, ce qui avait été demandé par un vœu.

Un violent incident surgit au sujet de la répartition aux conseillers par le maire des cartes de circulation sur les tramways.

M. Louis Boudéré, conseiller du Pont, répète des accusations qu'il a entendu formuler contre le maire. M. Dujardin prie M. Herenguel, commissaire de police, présent dans la salle, d'en prendre note.

Le Conseil approuve l'emplacement du nouveau pont-bascule.

L'acquisition d'une moto-pompe avec accessoires est décidée. M. le Maire fait connaître que de généreux donateurs ont offert une somme de 30.000 fr. pour cet achat. Le Conseil vote une somme de 15.000 fr. pour le supplément du prix de cette pompe.

Une Commission composée de MM. Crépel, Sauvage, Honoré, Leschaeve, Boudère et Fiers est nommée pour étudier la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers.

Une subvention de 300 fr. est accordée à l'Œuvre des Mutilés de guerre. Les tarifs des concessions et des fossoyeurs du cimetière, des droits de place et des taxes sur les chiens sont revisés.

La révision du traitement des employés et les demandes d'avances à l'Etat pour dépenses communales soulèvent de nouveau quelques incidents assez vifs.

Les conseillers du Pont veulent que les places d'employés à la Mairie soient attribuées à des mutilés ou à des combattants. Ils demandent que l'employée occupée actuellement à la Mairie soit prévenue de son départ.

M. Dujardin, maire, déclare qu'il est seul chargé des employés de Mairie. Des mutilés seront employés dès que se produiront des vacances.

Une discussion s'engage. Finalement le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant: 14 voix pour l'approbation avec réserves et 11 voix pour le refus.

Le projet de budget primitif pour 1920 est voté à mains levées.

LILLE

L'inauguration du buste de Joseph Willot

L'Université Catholique inaugurera solennellement, le vendredi 19 mars, le buste du monument qui sera érigé à la mémoire de son héroïque et regretté professeur, Joseph Willot.

Cette cérémonie aura lieu sous la présidence de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai; Mgr Charost, évêque de Lille, chancelier de l'Université catholique; Mgr Julien, évêque d'Arras, à 14 h. ½, à l'Hôtel Académique (entrée rue François-Bacs.

La sixième liste de souscription

S. E. le cardinal Mercier, 200 fr.; S. G. Mgr Julien, évêque d'Arras, 200 fr.; La Faculté libre des sciences, 200 fr.; La Coopération pharmaceutique de Melun, 200 fr.; M. Saimon, directeur de la Coopér., à Melun, 200 fr.; MM. les professeurs Faucon, 100 fr.; Thilliez, 100 fr.; Lavrand, 100 fr.